
Nombre de membres

en exercice: 13

Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 novembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 12

Sont présents: Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Votants: 13

Représentés: Christophe FAUQUEMBERGUE par Marie-Josèphe GRESSIER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Mickaël LEFEBVRE

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION "AMENDES DE POLICE" pour lamise en sécurité de la RD 928 - 2022 022

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été envisagé de mettre en sécurité le carrefour des RD 193 / RD 928. Le devis établi par la société V2R s'élève à 177 329 € HT soit 121 794.80 € TTC y compris la maîtrise d'oeuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide départementale au titre des amendes de police.

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION OSMOC POUR LA RD 928 - 2022 023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en sécurité de la RD 928.

Le projet consiste à faire ralentir les usages venant de Wizernes par l'implantation de feu tricolore au droit du carrefour. Cet équipement sera précédé d'un radar pédagogique équipé d'une pré-signalisation afin d'inciter les véhicules à ralentir fortement.

Un feu récompense sera également installé afin de faire ralentir les usagers venant des 2 sens.

Les arrêts de bus seront également remis aux normes.

Le projet consiste à l'aménagement sécurisé des traversées piétonnes. il est aussi prévu de renforcer la sécurité du carrefour en modifiant sa géométrie.

L'estimation du coût du projet, réalisée par la société V2R, s'élève à 167 375 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut prétendre à la subvention OSMOC (opération de sécurité à maîtrise d'ouvrage communale). Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette opération et autorise Monsieur le Maire à solliciter cette participation du Conseil départemental.

Objet: DETR - mise en sécurité de la RD 928 - 2022 024

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'il a été envisagé de mettre en sécurité le carrefour des RD 193 / RD 928. Le devis établi par la société V2R s'élève à 82 217 € HT y compris la maîtrise d'oeuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR.

Le plan de financement se détermine ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES : 82 217 €

RECETTES PREVISIONNELLES :

Demande de DETR = 16 443 € soit 20 %

Demande « amendes de police » = 6 947€ soit 8.45 %

Demande de subvention OSMOC = 32 886.30 € soit 40 %

Le solde sera payé par la commune avec ses fonds propres.

Objet: ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION AU FOYER RURAL - 2022_025

Monsieur le maire expose à l'assemblée la demande de subvention déposée en mairie par l'association du Foyer Rural d'Ouve-Wirquin
Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer à cette association, à l'unanimité des membres présents, une subvention de 434 €.

Objet: Passage à la nomenclature M57 - 2022_026

Le Maire expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et que la nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment M14, seront supprimées.

En M57, les principales instructions comptables sont plus modernes et le référentiel étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Les évolutions sont notamment une plus grande marge de manoeuvre en matière de gestion de crédits et la fixation d'un nouveau mode de gestion des amortissements et immobilisations. Le droit d'option a déjà ouvert, aux collectivités appliquant la M14, la possibilité de basculer vers le référentiel M57, l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur un plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1er Janvier 2022. M. le Maire rappelle également l'avis favorable du comptable public en date du 09/06/2022 et précise que ce passage anticipé permettra de bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé et que l'adoption d'un règlement budgétaire et financier sera évoquée ultérieurement en fonction du cadre budgétaire qui sera mis en place.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'application budgétaire et comptable M57 dès le 1er Janvier 2023, et autorise M. le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Objet: DEMANDE DE DETR - construction d'une école élémentaire - 2022_027

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage la planification de la construction d'une école élémentaire derrière la salle des fêtes.

Le coût estimatif s'élevant à 1 506 400 € HT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention DETR

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DETR.

Le plan de financement se détermine ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES : 1 506 400 € HT

RECETTES PREVISIONNELLES :

Demande de DETR = 301 280 € soit 20 %

Demande de subvention DSIL = 301 280 € soit 20 %

Le solde sera financé par un emprunt.

Objet: DSIL - PROJET ECOLE - 2022_028

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la commune envisage la planification de la construction d'une école élémentaire derrière la salle des fêtes.

Le coût estimatif s'élevant à 1 506 400 € HT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention DETR

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSIL.

Le plan de financement se détermine ainsi :

DEPENSES PREVISIONNELLES : 1 506 400 € HT

RECETTES PREVISIONNELLES :

Demande de DETR = 301 280 € soit 20 %

Demande de subvention DSIL = 301 280 € soit 20 %

Le solde sera financé par un emprunt.

Objet: FONDS D'APPUI AUX PROJETS LOCAUX DES COMMUNALES RURALES- LA RD 928 - 2023 001

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en sécurité de la RD 928.

Le projet consiste à faire ralentir les usages venant de Wizernes par l'implantation de feu tricolore au droit du carrefour. Cet équipement sera précédé d'un radar pédagogique équipé d'une pré-signalisation afin d'inciter les véhicules à ralentir fortement.

Un feu récompense sera également installé afin de faire ralentir les usagers venant des 2 sens.

Les arrêts de bus seront également remis aux normes.

Le projet consiste à l'aménagement sécurisé des traversées piétonnes. il est aussi prévu de renforcer la sécurité du carrefour en modifiant sa géométrie.

L'estimation du coût du projet, réalisée par la société V2R, s'élève à 167 329 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut prétendre au fods d'appui aux projets locaux des communes rurales. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette opération et autorise Monsieur le Maire a sollicité cette participation.